

Élisabeth Guigou, Je vous parle d'Europe: l'Acte unique

Légende: Dans son livre Je vous parle d'Europe, Élisabeth Guigou, alors conseillère de François Mitterrand, évoque les résultats du Conseil européen de Luxembourg de décembre 1985 et détaille les acquis de l'Acte unique européen.

Source: GUIGOU, Élisabeth. Je vous parle d'Europe. Paris: Seuil, 2004. 329 p. ISBN 2-02-060044-7.

Copyright: (c) Editions du Seuil

URL: http://www.cvce.eu/obj/elisabeth_guigou_je_vous_parle_d_europe_l_acte_unique-fr-23e308a8-9b65-4f3d-abdf-6827951e8123.html

Date de dernière mise à jour: 20/10/2012

L'Acte unique

Il fut négocié en moins de six mois, approuvé en décembre 1985 au Conseil européen de Luxembourg, signé en février 1986. A Luxembourg, Mrs Thatcher avait une nouvelle fois tenté de tout bloquer. Et, une nouvelle fois, elle céda devant la fermeté conjointe de Mitterrand, de Kohl et de Delors. François Mitterrand avait menacé de négocier le futur traité sans le Royaume-Uni. Mrs Thatcher avait alors choisi de ne pas s'isoler. Le même scénario se répétera lors du Conseil européen de Maastricht lorsqu'il s'agira d'adopter l'Union économique et monétaire et la Charte sociale. En France, le gouvernement de M. Chirac issu des élections de juin 1986 ne remit pas en cause le traité conclu par le gouvernement de Laurent Fabius. Il fut ratifié, en novembre 1986, sous le gouvernement de Jacques Chirac, dont, rappelons-le, faisaient partie Philippe Séguin et Philippe de Villiers. Ceux-ci ne s'opposèrent pas à la ratification de l'Acte unique, qui entra en vigueur en 1987. De même, Jacques Chirac entérina l'adhésion, la même année, de l'Espagne et du Portugal alors qu'il l'avait vivement combattue lorsqu'il était dans l'opposition !

L'Acte unique, qui marqua la relance du processus d'intégration dans la Communauté, avançait dans trois domaines. D'abord, en fixant au 1er janvier 1993 l'achèvement du Marché commun, qui était l'objectif principal du traité de Rome, mais n'avait été réalisé qu'en partie. Il fallait, selon Jacques Delors, rendre effectives les « quatre libertés » de circulation, pour les biens, les services, les capitaux et les personnes. Ce volet de l'Acte unique était le plus concret, celui que l'opinion publique a gardé en mémoire et qui eut le plus de répercussions sur la vie quotidienne des citoyens européens.

Les deux autres volets posaient des jalons pour la suite. François Mitterrand avait insisté pour que l'achèvement du marché unique, qui impliquait la libéralisation des échanges, s'accompagnât d'un renforcement des politiques communes afin de réguler ce grand marché. C'était aussi le souci de Jacques Delors. C'est ainsi que le champ des politiques communautaires fut notablement élargi. La Communauté européenne recevait une compétence explicite dans plusieurs domaines: la santé et la sécurité des travailleurs; le renforcement de la solidarité entre les régions; la recherche et le développement technologique; l'environnement. François Mitterrand et Jacques Delors obtinrent de haute lutte, dans la dernière heure du Conseil européen de Luxembourg, malgré la résistance allemande, que la « capacité monétaire » figurât dans le préambule ainsi qu'une référence claire à l'écu, nom que l'on donnait alors à la future monnaie unique.

Je reçus là de François Mitterrand une nouvelle leçon d'Europe: lors même que, dans l'avion du retour, je lui disais ma déception devant cette mention si ténue de la monnaie européenne, il me répondit qu'il avait pris un gage pour la prochaine négociation, qu'il ne lâcherait pas et que la monnaie unique succéderait au marché unique. De fait, six ans après, le traité de Maastricht allait faire l'euro. Enfin, c'était la troisième innovation, la coopération en matière de politique étrangère, qui s'était développée de façon pragmatique, était également reconnue par le nouveau traité.

On mesure le déséquilibre entre ces trois volets: très concret, précis, pour la réalisation du grand marché, où de nombreuses décisions passaient de l'unanimité à la majorité qualifiée, à la notable exception de la fiscalité, du social, de la circulation des personnes; moins précis quoique très innovant sur les politiques communes; vague et succinct sur la monnaie. Mais ces dernières dispositions ouvrirent la voie à de nouveaux progrès, et préparèrent les décisions prises par le traité de Maastricht. Les années suivantes, François Mitterrand et Jacques Delors menèrent un combat acharné pour rééquilibrer le grand marché par les politiques communes, notamment dans les domaines de la recherche, de l'industrie, de la fiscalité, du social, ainsi que pour parvenir à la création de la monnaie unique.